



Aurignac, le 19 avril 2021

M. CELMA-BERNUZ Christophe  
Le principal

Aux

Familles des élèves de 3ème

**Le Principal**  
C. CELMA-BERNUZ

**Objet : Formulation des vœux d'orientation et Télé Services – Phase définitive**

Téléphone

05.61.90.80.60

Fax

05.61.90.80.61

Mél.

0310003k@ac-toulouse.fr

Avenue de Benabarre  
31420 AURIGNAC

Madame, Monsieur, chers parents,

Nous entrons dans la phase définitive de l'affectation et la situation de confinement que nous vivons nous amène à suivre des procédures nouvelles, dématérialisées.

**Cette année vous avez saisi les vœux provisoires sur Télé Services, ce portail vous permet donc de visualiser depuis le 06 avril l'offre de formation post 3EME.**

**> Du 10 mai au 31 mai vous devez impérativement saisir les vœux définitifs sur Télé Services.**

**Les codes de connexion sont les mêmes que ceux utilisés lors de la phase provisoire, l'adresse de connexion est <https://teleservices.ac-toulouse.fr/ts>**

**Vous devez impérativement avoir accusé réception de l'avis du conseil de classe car sinon, vous ne pourrez formuler de vœux définitifs pour l'affectation de votre enfant. Comment procéder, suivez les étapes indiquées dans le cercle vert**



1

**Rendez-vous sur [Téléservices Orientation](#) pour la saisie des choix définitifs de voies d'orientation**

- 2<sup>nde</sup> GT/STHR,
- et/ou 2<sup>nde</sup> Pro,
- et/ou CAP. Pour ces deux dernières voies, indiquez le statut (scolaire ou apprenti)

**SERVICE EN LIGNE ORIENTATION**

1 Intentions provisoires    2 Choix définitifs    3 Décision

Troisième trimestre ou second semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s)

Vous devez obligatoirement saisir un choix. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**Choix 1**

- 2de générale et technologique ou 2de STHR
- 2de professionnelle
- 1re année de CAP

**Vous devez sélectionner une voie.**

AJOUTER UN CHOIX

ANNULER    VALIDER

**Veillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.**

*Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.*

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

## 2 Validation des choix définitifs

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des choix définitifs.

**SERVICE EN LIGNE ORIENTATION**

1 Intentions provisoires    2 Choix définitifs    3 Décision

Troisième trimestre ou second semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s)

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**Choix 1** : 2de générale et technologique ou 2de STHR

**Choix 2** : 2de professionnelle  
Sous statut scolaire

Vos choix ont bien été validés. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du télé-service par l'établissement avant les conseils de classe

3 Une fois la saisie réalisée et validée, vous recevez un mail de confirmation, à conserver

## Message électronique reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des choix définitifs d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 19/01/2021 à 17:02:28, nous vous confirmons par cet email que votre (vos) choix définitif(s) a (ont) bien été enregistré(s) pour l'élève **Prénom NOM**.

En voici le récapitulatif :

- **Choix 1** : 2de générale et technologique ou 2de STHR
- **Choix 2** : 2de professionnelle

Sous statut scolaire

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement).

Bien cordialement,

**Puis, une fois l'étape de saisie des vœux d'orientation réalisée vous devrez vous rendre sur l'onglet « Affectation » pour saisir les établissements, formations... souhaités.  
Cette page vous propose des informations précises pour guider vos choix et la saisie des vœux définitifs.**

4

## Connexion au téléservice

Connexion à Scolarité Services avec un compte  EduConnect.

Après la connexion, choisir AFFECTATION APRÈS LA 3<sup>e</sup> parmi les services proposés à gauche de l'écran



## 5 Saisie des demandes

The screenshot shows the 'CHOISIR SON AFFECTATION' interface. At the top, there are search filters for 'QUOI' (formation, établissement ou recto-côté) and 'OÙ' (ville ou département), followed by a 'RECHERCHER' button. Below the filters, a message states '588 offre(s) trouvée(s) correspondant à vos critères de recherche'. A sidebar on the left contains navigation icons. The main content area displays a list of offers, including 'bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés' and 'CAP Maçon'. On the right, a detailed view of a 'BAC PRO MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTÉS' is shown, featuring a 'Ajouter à mes demandes' button and links for 'FICHE ÉTABLISSEMENT' and 'FICHE FORMATION'.

À compter du 10 mai la saisie des demandes devient possible.

Le bouton « ajouter à mes demandes » est alors présent sur la page descriptive de l'offre. Il permet d'ajouter l'offre de formation à sa sélection.

Ajouter à mes demandes

## 6 Ordonner et valider ses demandes

The screenshot shows the 'LES DEMANDES DE' section of the website. It displays a list of three selected requests, all for 'CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE'. Each request is shown with its rank (RANG 1, RANG 2, RANG 3), the subject (histoire des arts), the school name, and the location. A 'VALIDER LES DEMANDES' button is prominently displayed at the bottom. A message at the bottom of the list states 'Vous devez enregistrer vos demandes pour que la sélection soit prise en compte.' and a link to 'Ajouter d'autres demandes' is provided.

7

Chaque demande formulée peut être supprimée, l'ordre peut être changé.

Les demandes doivent être validées.

Les modifications restent possibles jusqu'au 31 mai 2021.

**CHOISIR SON AFFECTATION**  
DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3<sup>È</sup>

LES DEMANDES DE **ANDRÉ** [Retour à la page des offres](#)

**RANG 1**  
Classe de Seconde Générale et Technologique  
Lycée Grandmont  
37 - TOURS

**RANG 2**  
Classe de Seconde Générale et Technologique  
Lycée Henri Poincaré  
54 - NANCY

**RANG 3**  
Classe de Seconde Générale et Technologique  
Lycée Fabert  
28 - CHARENTES

✓ VOS DEMANDES SONT VALIDÉES !  
Vous pouvez les modifier jusqu'au 31 mai 2021.

[MODIFIER LES DEMANDES](#) [TÉLÉCHARGER LE RÉCAPITULATIF](#)

[Je donne mon avis](#)

Un récapitulatif des demandes formulées peut être téléchargé.

Si l'utilisateur ne dispose pas de compte (ex : demande de retour en formation initiale d'un ancien élève), il se connectera au site public <https://affectation3e.phe.education.gouv.fr> et téléchargera le récapitulatif de ses demandes pour le transmettre à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de son département afin que ses vœux puissent être saisis directement dans Affelnet lycée.

8

## Consultation des résultats

À partir du 30 juin 2021 les représentants de l'élève peuvent consulter et télécharger les résultats des demandes formulées, y compris si elles portent sur plusieurs académies.

**CHOISIR SON AFFECTATION**  
Demander une formation et un établissement après la 3<sup>ème</sup>

LES RÉSULTATS D'AFFECTATION DE **CAMILLE**

Vous avez formulé des vœux dans une ou plusieurs académie(s). Veuillez trouver les résultats actuellement disponibles :

**ACADÉMIE DE NANCY-METZ** [TÉLÉCHARGER LES RÉSULTATS](#)

**Classe de Seconde Générale et Technologique**  
Lycée Jean-Auguste Marguerite  
55 - VERDUN

**ACADÉMIE DE STRASBOURG** [TÉLÉCHARGER LES RÉSULTATS](#)

**INFORMATIONS IMPORTANTES**

Vous devez remplir les formalités d'inscription dans l'établissement affectation sans tarder, selon les consignes indiquées dans la notification reçue par e-mail ou à télécharger ci-dessus.

Si vous avez obtenu plusieurs réponses positives, vous devez prévenir au plus vite le ou les établissements dans lesquels vous n'avez pas inscrit afin que cette place puisse être proposée à un autre élève.

Si vous n'avez reçu aucune réponse positive ou si vous êtes sur liste supplémentaire, il convient de vous informer auprès de votre établissement d'origine des solutions qui peuvent vous être proposées.

[Je donne mon avis](#)

© Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports | [Plan du site](#) | [Aide et contacts](#) | [Mentions légales](#) | [Cookies](#) | [Gestion des cookies](#) | [Accessibilité](#) | [conforme](#) | [Contact](#)



## Voici quelques informations importantes qui concernent toutes les familles

En cette période de formulation des vœux définitifs, il est important de bien saisir ses vœux sur Télé Services et pour cela, le lien avec le professeur principal et la psy EN, que ce soit par téléphone ou via le mail, est incontournable.

- **Le professeur principal** de votre enfant est votre interlocuteur principal lors de cette dernière phase de l'orientation visant à affecter votre enfant dans une formation post 3ème.
  - **La psychologue de l'orientation** rattachée à notre établissement est aussi une personne à contacter soit au collège, soit au CIO de St Gaudens.
  - **Vous continuez à utiliser Télé Services pour la suite des opérations, à savoir la saisie des vœux d'orientation définitifs et des vœux d'affectation** et n'aurez à remplir des annexes papiers que si vous envisagez de demander une dérogation (Annexe 1)
- **Vœux sur la voie professionnelle**

**Pour consulter les diverses familles de métiers, suivre le lien suivant**

<https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/La-voie-professionnelle/La-voie-professionnelle-se-transforme/Les-familles-de-metiers>

**Pour tous les élèves concernés par des vœux sur la voie professionnelle le lien avec le professeur principal est indispensable pour pouvoir formuler correctement ses vœux.**

**En cas de non-affectation au premier tour, deux autres tours d'affectation ont lieu en juillet et septembre.**

- **Vœux sur la voie générale et technologique**

Les familles saisiront via le Télé Service « affectation » un choix de 2GT, elles auront une indication de leur lycée de secteur, géolocalisé avec l'adresse qu'elles auront fournie et validée à l'initialisation du Télé Service.

- ✓ Si vous demandez votre lycée de secteur en premier vœu, il suffit de formuler ce seul vœu.
- ✓ Pour tout autre type de vœu, le placer en vœu numéro 1 afin d'augmenter vos chances d'affectation

**NB :** Une famille qui fait le choix d'un lycée autre que son lycée de secteur et qui ne mettrait pas le lycée de secteur parmi ses vœux sera informée du risque de non-affectation. Nous vous conseillons de mettre au moins en dernier vœu votre lycée de secteur car sinon votre enfant risque de se retrouver affecté dans un établissement éloigné faute de place dans son lycée de secteur puisqu'il passerait après les élèves affectés au premier tour.

### • Cas particuliers

Toutes les familles souhaitant faire une demande qui rentre dans ces cas particuliers doivent contacter rapidement le professeur principal pour se signaler afin de pouvoir respecter les dates imposées par la procédure. **Elles recevront zéro, une ou deux annexes selon le cas**



## Demande de dérogation, dite simple

### Annexe 1 (Demande de dérogation au secteur scolaire en LYCEE Entrée en 2nde GT)

A remettre au professeur principal avec toutes les pièces jointes **avant le 19mai délai de rigueur avec toutes les pièces jointes. Le chef d'établissement ne pourra valider votre demande de dérogation sans l'annexe et les pièces justificatives s'y rapportant le cas échéant.**

Toutes les demandes de dérogation sont traitées par ordre de priorité des critères nationaux définis par le ministère de l'Education Nationale et par ordre des priorités départementales fixées par le DASEN au sein du critère « parcours particuliers », dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement demandé.

### Rappel des motifs de dérogation possibles par ordre de priorité

- 1) Élève en situation de handicap
- (2) Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
- (3) Élève susceptible d'être boursier
- (4) Élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité
- (5) Élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité
- (6) Élève qui doit suivre un parcours scolaire particulier
- (7) Autres motifs

**Réponse à une dérogation :** Quand un élève qui demande une dérogation **est affecté dans son établissement de secteur**, cela signifie que la dérogation n'a pu être accordée faute de places disponibles. Aucun courrier individuel de refus de dérogation n'est envoyé à la famille. L'élève doit s'inscrire dans son lycée de secteur. **C'est pourquoi, pour éviter un risque de non-affectation, nous vous conseillons de saisir un vœu sur votre Lycée de secteur.**



### Les enseignements optionnels « rares » suivants restent à recrutement académique, voire national

Aucun formulaire à remplir, la famille saisit le vœu sur Affelnet et l'affectation se fera au barème, il n'y a pas de notion de secteur géographique pour ces vœux qui sont à recrutement académique, **ils sont soumis à une forte sélection, c'est pourquoi nous vous conseillons de saisir un deuxième vœu sur votre Lycée de secteur.**

2-HOT	2nde technologique Hôtellerie et Restauration (STHR)	Lycée de l'Occitanie (31) Lycée de l'Arrouza (65) LPO Jean de Prades (82)
A-GT* CIRQU	Arts du cirque (6h)	Lycée Le Garros à Auch (32)
CCDES	Création et Culture Design (6h)	Lycée des Arènes (31) ; Lycée Rive Gauche (31) ; Lycée Bossuet (32)Lycée Marie Curie (65).



Cas de **SI et CIT**, ce ne sont plus des sections dérogatoires ainsi, l'élève qui souhaite postuler pour ces options devra **remplir l'annexe 1**. La famille doit être consciente qu'elle peut obtenir la dérogation et être affectée dans le lycée mais pas dans l'option s'il ne reste pas de place, les élèves du secteur sont prioritaires

9

**29/30 juin : Résultats de l'affectation.** Vous devrez vous connecter à nouveau sur Téléservices pour connaître les résultats de l'affectation puis procéder ensuite à l'inscription de votre enfant dans son nouvel établissement selon les indications données sur la plateforme.

C. CELMA-BERNUZ  
Le Principal

